



université PARIS-SACLAY

PROJETS ÉTUDIANTS SOLIDAIRES : LANCEMENT DU 4E APPEL À PROJETS

Vous êtes étudiant et vous souhaitez mener à bien un projet solidaire individuel ou collectif ?

Publié le 17 février 2020

La Fondation UVSQ soutient les porteurs de projets qui collectent des dons au profit d'actions **dans les domaines de la solidarité, de l'éducation, de la santé, de l'environnement...** Vous pouvez candidater toute l'année. Un comité de sélection des projets se réunit tous les mois pour arbitrer sur les demandes.

Depuis 2015, la **Fondation UVSQ a déjà soutenu 44 projets** pour un total de 177 166 euros : Imagine for Margo, Business Trip, 4L Trophy, Sequana, Children of Battambang, Andao, Tanora, Médecine au Laos, Smile of Cambodia, Link art project, United for Cambodia, L/ne, Pondichery, Dara, Calcutta Dreams, Miraka, De Maos Dadas, Juntos, Huma Vietnam, Mena Nosy, Les Surligneurs, HaapyNass, Santal, Mum'ories, Agorae, Calcutta Dostee, Picchunidad, Kab Than, Manacuna, Manja Manjily, Samaki, Semillas, Sonrisas, Seyara, Unidia, Endométriose, Cambodia, Manantena, Sabboros, Felicidad, Solicuna, Sueños, Tankapoyo, Adduna, Bangoba...

Le soutien de la Fondation UVSQ prend la forme suivante :

1. hébergement du projet sur la plateforme de collecte de dons ;
2. accompagnement du porteur dans la rédaction de sa page de présentation ;
3. conseils pour communiquer sur la collecte ;
4. communication sur le site internet et sur les réseaux sociaux ;
5. défiscalisation des dons, édition et envoi des reçus fiscaux aux donateurs ;
6. versement d'un bonus financier à l'issue de la collecte.

Pour candidater :

1. Téléchargez et remplissez le dossier de demande de soutien : dossier-candidature-FIS-2019-2020
2. Adressez-nous votre dossier de demande de soutien par mail (fondation@uvsq.fr)

Détails sur le déroulement :

Sur la page de collecte créée par la Fondation UVSQ, le porteur de projet décrit son projet. Il communique afin de collecter la somme nécessaire au financement de son projet.

La Fondation UVSQ octroie ensuite un montant équivalent à la somme collectée* par le porteur (avec un plafond fixé chaque année par le conseil d'administration de la fondation) .

Comme pour tous les projets soutenus par la Fondation UVSQ, les dons fléchés sur ces actions sont défiscalisés (66% du montant du don pour l'impôt sur le revenu et 60% pour l'impôt sur les sociétés).

*La Fondation prélève 12% sur tous les dons collectés. Le bonus versé par la fondation tient compte de ce prélèvement.

Retrouvez l'article original sur le site fondation.uvsq.fr